



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

QUALIPRO DIGITALL ACADEMY

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DU PRESTATAIRE

QUALIPRO DIGITALL ACADEMY, organisme de formation professionnelle et cabinet de conseil et d'audit (ci-après « l'Organisme »).

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Organisme et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client »).

Elles s'appliquent à :

- actions de formation professionnelle
- bilans de compétences
- accompagnements VAE
- prestations de conseil
- audits
- accompagnements stratégiques
- ateliers
- produits numériques et e-learning

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Formation inter-entreprises : formation regroupant plusieurs clients

Formation intra-entreprise : formation dédiée à un seul client

Prestation intellectuelle : conseil, audit ou accompagnement

Programme : document décrivant objectifs, durée et modalités

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS



Selon la nature de la prestation :

Formation professionnelle

- convention ou contrat de formation
- programme
- convocation
- règlement intérieur

Conseil / audit

- devis signé ou proposition commerciale acceptée

Ordre de priorité : Contrat/Convention > Devis > Programme > CGV

ARTICLE 4 – MODALITÉS D’INSCRIPTION

L’inscription est validée à réception :

- du devis signé
- du contrat ou de la convention signé
- ou du paiement

Toute inscription devient ferme après expiration du délai légal de rétractation lorsque applicable.

ARTICLE 5 – PRIX

Les prix sont indiqués en euros.

Prestations soumises à TVA

La TVA est applicable aux prestations suivantes :

- consulting
- accompagnement stratégique
- audits
- ateliers
- prestations intellectuelles hors formation professionnelle

Prestations exonérées de TVA



Conformément à l'article 261.4.4 du Code Général des Impôts, QUALIPRO DIGITALL ACADEMY bénéficie d'une exonération de TVA pour :

- actions de formation
- bilans de compétences
- accompagnements VAE

Ces prestations sont facturées net de TVA.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué en une ou plusieurs fois via la plateforme pédagogique.

Le règlement donne lieu à l'émission d'une facture globale correspondant à l'achat.

Absence de subrogation

L'organisme ne pratique pas la subrogation de paiement. Le client règle directement l'organisme puis effectue sa demande de remboursement auprès de son financeur.

L'organisme s'engage à transmettre les documents nécessaires aux démarches administratives.

Fonds d'assurance formation (AGEFICE, FIF PL, FAF CEA...)

Le remboursement s'effectue sur facture acquittée.

Dès que le règlement couvre le montant de la prise en charge, l'organisme transmet les éléments administratifs nécessaires au remboursement.

ARTICLE 7 – RETARD DE PAIEMENT

Tout retard entraîne :

- pénalités : $3 \times$ taux d'intérêt légal
 - indemnité forfaitaire de 40 €
 - suspension possible des prestations
-



ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION (PARTICULIERS)

10 jours à compter de la signature
14 jours en cas de vente à distance

Aucune somme exigible avant expiration du délai légal.

ARTICLE 9 – ANNULATION – FORMATIONS

Annulation client :

- 10 jours : sans frais
- 10 à 3 jours : 50 %
- <3 jours : 100 %

Force majeure : facturation au prorata.

Annulation organisme : report ou remboursement proposé.

ARTICLE 10 – ANNULATION – CONSEIL / AUDIT

Toute mission commencée est due.

- 15 jours : 0 %
 - 15 à 5 jours : 50 %
 - <5 jours : 100 %
-

ARTICLE 11 – OBLIGATION DE MOYENS

L'organisme est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.
Le client reste responsable de ses décisions et résultats.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'organisme est limitée au montant de la prestation.



ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous contenus, supports, méthodes, outils, documents, modèles, frameworks, vidéos et ressources demeurent la propriété exclusive de QUALIPRO DIGITAL ACADEMY.

Le client s'interdit :

- reproduction
- diffusion
- revente
- exploitation commerciale
- transmission des accès

Toute violation pourra entraîner suspension d'accès, résiliation et poursuites.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations échangées pendant 5 ans.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES

Traitement conforme au RGPD.

Finalités : gestion administrative, pédagogique, obligations légales et relation client.

Droits : accès, rectification, suppression, opposition, limitation, portabilité.

Contact : qualiproacademy@gmail.com

Aucune donnée n'est vendue. Transmission possible uniquement aux financeurs ou autorités si requis par la réglementation.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE



En cas de force majeure, les prestations pourront être reportées ou réalisées à distance.

ARTICLE 17 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur remis avant la formation.

ARTICLE 18 – PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Toute difficulté ou réclamation peut être adressée à :
qualiproacademy@gmail.com

Chaque demande est enregistrée dans un registre.
Une réponse sera apportée sous 72 heures après réception si la demande est recevable.

ARTICLE 19 – MÉDIATION

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
49 Rue de Ponthieu
75008 Paris

ARTICLE 20 – TRIBUNAL COMPÉTENT

Compétence exclusive des tribunaux de Fort-de-France.

ARTICLE 21 – ACCEPTATION

La signature d'un devis, contrat ou convention vaut acceptation des présentes CGV.